

**COMMUNE DE VAILLY**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2018**

**Présents :** Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN.

**Absents excusés :** Ghislain TRABICHET, Carole CURSAT

**Absent :** Julien CHATELAIN

**Secrétaire de séance :** Céline CHEVALLET

Les comptes rendus du 12 avril et 25 mai 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Présentation est faite de Violaine Carillon, qui est venue travailler en renfort à la mairie du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018. Ayant été embauchée à la Communauté de Communes du Haut-Chablais à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier à hauteur de 80%, elle restera en mairie 1 journée par semaine pour compléter son temps de travail jusqu'au 30 novembre prochain.

**I – MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE DÉSINFECTION / TRAITEMENT UV DES RÉSERVOIRS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 09/02/2018 par laquelle il approuvait le programme prévisionnel de travaux relatifs à la désinfection des sources d'eau potable de la Côte, des Granges Luret et de la Joux d'un montant global estimatif de 126 000 € HT. Elle fait part au Conseil Municipal de la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet Montmasson, incluse dans l'estimatif, pour un montant total de 9 700 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet Montmasson et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Madame le Maire indique que le Cabinet Montmasson viendra présenter le programme de travaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**II – LANCEMENT CONSULTATION DES ENTREPRISES TRAVAUX DE DÉSINFECTION / TRAITEMENT UV DES RÉSERVOIRS**

Madame le Maire rappelle le plan de financement approuvé lors de la séance du 09/02/18 pour les travaux de désinfection des réservoirs. Des montants plus précis ont été apportés depuis, à savoir :

Subvention Agence de l'Eau : 31 005 €

Subvention Conseil Départemental 74 : 37 800 €

Autofinancement : 57 200 €

Le montant total des subventions est de 68 805 €, ce qui représente 55% du montant des travaux.

Le solde sera réglé en autofinancement par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au lancement d'un ou plusieurs marchés à procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics, selon besoin, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Madame le Maire indique que le transfert de la compétence assainissement collectif et eau potable à l'intercommunalité, prévu initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou 2020, doit faire l'objet d'un examen attentif au vu des dernières évolutions législatives. L'actualisation du Schéma Directeur d'Eau Potable est en cours.

### **III – CHOIX DU CABINET POUR RÉALISATION DES PLANS DES EXISTANTS POUR TRAVAUX ÉGLISE**

Suite à une deuxième visite d'une architecte du Cabinet d'AR JHIL, Madame le Maire rappelle l'urgence de faire des travaux à minima sur la toiture de l'église. Il s'agit dans un premier temps de remplacer certaines ardoises sur la toiture basse, côté route, de nettoyer les chéneaux ainsi que les regards d'eaux pluviales. Une entreprise de charpente a été contactée pour le chiffrage de ces premiers travaux, en attendant l'établissement du diagnostic complet du bâtiment.

Pour réaliser ce diagnostic, un relevé des mesures de l'existant est nécessaire, deux devis ont été demandés : Après examen des deux propositions reçues, D'AR JHIL et CANEL, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Cabinet Canel Ingénierie pour montant de 8 340 € HT pour « Acquisition scanner et réalisations plans, façades et coupes en deux dimensions de l'église de Vailly ». Le procédé par scan 3D est préféré au relevé laser proposé par le Cabinet D'AR JHIL.

Madame le Maire indique que le Cabinet Canel travaille également sur le projet d'aménagement du Chef-Lieu et que, dans ce cadre, il va survoler le Chef-Lieu avec un drone, ce qui pourrait être intéressant pour avoir des vues de la toiture de l'église également.

### **IV – RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie contractée l'année dernière a entièrement été remboursée. Elle rappelle qu'une ligne de trésorerie permet d'avoir des fonds disponibles pour gérer les dépenses communales lorsque les rentrées de recettes sont différées ou pour palier au délai de versement des subventions. Elle propose donc de contracter une nouvelle ligne de trésorerie interactive (par le canal internet) et donne lecture de la proposition transmise par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Monsieur Laurent Nazaire ne prend part ni à la discussion ni au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » dans les conditions ci-après indiquées:

- Montant : **200 000 Euros**
- Durée : **un an maximum**

- Taux d'intérêt applicable à un tirage : **EONIA + marge de 1.02 %**
- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuelle civile, à terme échu*
- Frais de dossier : 0.4% avec un minimum de 200 Euros, prélevés une seule fois
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de gestion : NEANT

Et autorise Madame le Maire à signer le contrat et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## **V – MODIFICATION TARIF DU TICKET CANTINE RENTRÉE 2018**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale n°2006/37 du 11 juillet 2006 précisant les modalités de vote des tarifs publics locaux et notamment la restauration scolaire, et qui précisait que ces prix n'étaient plus soumis à arrêté ministériel. Elle rappelle au Conseil Municipal que le prix du ticket est actuellement à 5 €. Le tarif proposé au 01/09/2018 prend uniquement en compte l'augmentation annoncée par le fournisseur de repas et l'achat de pain, il est identique à celui de l'école maternelle du Val d'Hermone. Il est souligné que ce nouveau tarif ne tient pas compte du service rendu par les agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix du ticket repas à 5.05 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, rappelle que les enseignants et tous les intervenants ponctuels dans l'école (stagiaires, médecin, etc...) ont un droit d'accès à la cantine scolaire au même tarif que les enfants, et précise que les agents communaux chargés du fonctionnement de la cantine bénéficient des repas au titre des avantages en nature.

## **VI – TRAVAUX ONF ZONE HUMIDE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'Office National des Forêts pour la restauration de la zone humide (Amcon) de la Buchille. Cette zone se trouve au Sud-Ouest des chalets, au fond de la dépression sous les contreforts de Crève-Cœur. Elle représente une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> traversée par un écoulement et présente un exutoire en mauvais état qui ne retient pas l'eau. Une grande partie de la zone montre un faciès d'atterrissement avec peu de zones d'eau libre. La végétation en place est principalement constituée de prêles d'hiver. L'ONF propose un curage partiel de la zone et un travail sur l'exutoire pour améliorer la rétention en eau du site, permettant ainsi de redonner des conditions favorables pour la biodiversité. Une déclaration au titre de la Loi sur l'eau est nécessaire et le montant des travaux est estimé à 4 000 € TTC.

Le conseil municipal décide de ne prendre aucune décision ce jour, souhaitant avoir de plus amples éléments. Madame le Maire, qui s'est déjà rendue sur place avec l'ONF, propose de programmer une nouvelle visite du site à la fin de l'été.

## **VII – ETAT D’ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EXERCICE 2019**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l’Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’Etat d’Assiette des coupes de l’année 2019 présenté, à savoir sur les parcelles 2, 11, 14, 17, 22 et 30. Le Conseil Municipal valide les différentes modalités relatives à cet état d’assiette des coupes.

## **VIII – PROCÉDURE VENTE DE BIENS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle les démarches engagées pour la vente de plusieurs biens communaux, à savoir la bouille à goudron, une parcelle de terrain à Plansuet ainsi que le chalet de la Grange Neuve. Pour ce dernier, elle s’est renseignée auprès de la DDT qui préconise de déposer un dossier de demande de classement en chalet d’alpage.

Pour le chalet de la Grange Neuve, ainsi que pour la bouille à goudron, il est proposé une vente sous pli cacheté au plus offrant, avec fixation d’un prix minimum. Le Conseil Municipal charge Madame de Maire de rédiger un règlement de vente.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande d’acquisition de la parcelle de Plansuet pour un montant à définir.

## **IX – APPLICATION MOBILE POLITEIA**

Marjorie Trabichet et Violaine Carillon présentent au Conseil Municipal l’application Politeia, application mobile pour smartphones et tablettes conçue par un élu d’une Commune de l’Isère pour permettre une information rapide de la population en cas de danger notamment. Elle a plusieurs fonctionnalités, à savoir : annoncer les prochaines actualités, permettre aux citoyens de signaler un problème, sonder les habitants pour avoir leur avis sur un projet, leur permettre d’exposer leurs idées sur un thème proposé et avant toute chose alerter directement les administrés en cas d’urgence ou de danger grâce à l’alerte PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Le coût de cette application dépend du nombre d’abonnés mais pour une commune comme la nôtre, cela reviendrait à 50 € HT par mois. Possibilité est donnée de pouvoir la tester gratuitement pendant un mois. Le Conseil Municipal ne prend aucune décision et charge Madame le Maire de voir pour un essai d’un mois à effectuer après avoir informé les habitants de la Commune au préalable.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

**CDAS** : Madame le Maire a participé à la réunion organisée par le Département, pour l’attribution des crédits (anciennement FDDT) des conseillers départementaux aux Communes du Chablais. Une somme totale de 16 449 € a été attribuée à la Commune de Vailly pour l’acquisition de la remorque du tracteur, le remplacement du lave-vaisselle de la salle



communale, l'acquisition du logiciel cantine, des acquisitions foncières et pour l'étude sur la rénovation de l'église.

Madame Mahut et Monsieur Baud, Conseillers Départementaux sont remerciés, pour l'attribution de ces aides.

Emplois d'étés : 6 jeunes ont été recrutés, ils travailleront 15 jours chacun sur la période du 16 juillet au 24 août prochain et effectueront diverses tâches (désherbage, peinture...).

Journée des sentiers : une vingtaine de bénévoles ont répondu présents pour cette nouvelle année, Plusieurs secteurs ont été débroussaillés, et des chemins ont été remis en état, la matinée s'est terminée par un casse-croûte bien mérité offert par Le Billat.

Suites orage du 4 06 2018 : les dégâts les plus importants étaient concentrés sur le secteur Pimberty Le Sage, où le ruisseau est sorti de son lit entraînant un affaissement de la route communale, au niveau du dernier virage, un poteau EDF a également été déstabilisé. Madame le Maire et les adjoints étant sur place le jour même pour constater tous les dégâts, les agents communaux ont mis en œuvre les moyens nécessaires pour pallier aux problèmes les plus urgents. Un devis va être demandé pour la remise en état.

2 x 2 voies : Madame le Maire rappelle qu'il est encore temps pour chacun de donner son avis sur le site en ligne de l'Etat dans le cadre de l'enquête publique sur la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon, accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/733>

Intercommunalité : Michaël Stehlin tient à faire remarquer que la communication n'est pas toujours satisfaisante, surtout en termes de délais et que la Vallée du Brevon semble parfois oubliée. Madame le Maire indique qu'elle a déjà eu l'occasion de faire remonter ces questions à la CCHC, notamment pour la mobilité électrique.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 31 août 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 30.

Le Maire,  
  
Yannick TRABICHET

